



**La Pétanque Challandaise
Bouleodrome Municipal
Bld Jean Yole -85300 CHALLANS**

RÈGLES DES QUALIFICATIFS 2023/2024 NATIONAUX LA ROCHE-SUR-YON / CHOLET

Les Organisateurs de ces concours attribuent cette année les places en format papier pour les nationaux car les inscriptions en lignes ne fonctionnent pas. Ces places ont été connues tardivement.

Des concours qualificatifs seront donc effectués préalablement aux engagements définitifs.

Concernant notre club :

Les équipes devront être homogènes **1 seule mutation 2024 par équipe maximum.**

Les qualificatifs ont lieu cette année **le 2 janvier 2024 à 14h pour les vétérans et le 6 janvier 2024 à 8h00 pour les féminines et les seniors.**

Vous pouvez vous inscrire sur les feuilles prévues à cet effet sur le panneau d'affichage du bouleodrome.

A) CONDITIONS GENERALES pour participer aux qualificatifs

- 1) Être licenciés 2023 à la pétanque Challandaise et pas de mutation pour 2024 (être licencié à la Pétanque Challandaise en 2024)
- 2) Pour les nouveaux arrivants 2024 fournir préalablement un chèque caution du montant de la licence 2024 : 42€
- 3) Les conditions d'âge spécifiques suivant les concours seront celles effectives en 2024.

B) DEROULEMENT DES QUALIFICATIFS

Suivant le nombre de participant, l'organisation sera faite en 3 ou 4 parties ou par poules suivant la décision de l'organisateur.

C) ATTRIBUTION DES PLACES

D'une manière générale tout joueur ou joueuse ne pourra prétendre participer qu'à 1 seul concours toute catégorie confondue.

Les choix se feront en fonction du nombre de places attribuées en 2023 au risque d'une diminution éventuelle sans pour autant, si cela devait être, modifier les attributions faites.

Remplacement :

En cas d'absence d'un joueur pour force majeure, le remplacement sera possible qu'avec un membre du club.

En cas de non respect de cette clause, les membres de l'équipe fautive seront sanctionnés par l'interdiction de participer aux futurs concours qualificatifs.

D'autre part, toute personne s'engageant séparément avec une équipe d'un autre Club, ou par des partenaires et invitations diverses etc etc... ne devra pas participer à ce qualificatif. Mais si cela devait être fait consciemment le ou les joueurs fautifs seraient interdits de participer l'année suivante.

Aucun remplacement éventuel ne sera accepté, c'est toute l'équipe qui serait pénalisée et automatiquement remplacé.

Dans tout cas de litige, le Bureau Directeur sera souverain.

A Challans, le 20 décembre 2023

La Présidente